

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre du recrutement de ses prochains collaborateurs, le Fonds du Logement peut être amené à traiter des données à caractère personnel vous concernant. À ce titre, il est tenu de respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable de traitement.

Les coordonnées du Fonds du Logement sont les suivantes :

Fonds du Logement
52 Boulevard Marcel Cahen
L-1311 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 26 44 – 1
Fax. : (+352) 22 31 31
E-mail : Info@fondsdulogement.lu

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) du Fonds du Logement :

- Par courriel : dpo@fondsdulogement.lu
- Par voie postale :

Fonds du Logement
A l'attention du délégué à la protection des données
52 Boulevard Marcel Cahen
L-1311 Luxembourg

- Par téléphone : (+352) 26 26 44 – 1

1. Finalités et base juridique du traitement

Conformément aux dispositions du code du travail, le traitement de vos données vise à la constitution, l'instruction, la gestion, le suivi administratif et l'analyse de votre dossier de candidature auprès du Fonds du Logement puis, le cas échéant, à la conclusion, la gestion, le suivi administratif et financier ainsi que l'exécution du contrat de travail.

2. Catégories de données traitées

- Données d'identification (nom, prénom, date et lieu de naissance, photographie, signature)
- Données de contact
- Nationalité
- Données relatives à la situation personnelle et professionnelle
- Données d'historique de vie

Le Fonds du Logement veille à ne collecter que les données qui sont strictement nécessaires au traitement de votre candidature et le cas échéant, à la conclusion du contrat de travail.

3. Conséquences de la non-fourniture des données personnelles

Vos données sont nécessaires à l'analyse de votre candidature puis, le cas échéant, à la conclusion du contrat de travail. La non-fourniture de ces données entraînera l'impossibilité pour le Fonds du Logement de traiter votre candidature et par conséquent de signer, le cas échéant, un contrat de travail.

Recrutement

4. Destinataires des données traitées

Vos données sont traitées par les membres de la direction et du personnel du Fonds du Logement faisant partie des services qui sont en charge de la constitution, l'instruction, la gestion, le suivi administratif et l'analyse de votre dossier de candidature et, le cas échéant, de la conclusion, la gestion, le suivi administratif et financier ainsi que l'exécution du contrat de travail visé au point 1.

En cas de signature d'un contrat de travail, vos données sont transmises aux administrations requises.

Vos données sont également transmises à la Cour des Comptes en cas de contrôle et au Réviseur d'entreprises du Fonds du logement.

Vos données peuvent être communiquées, de façon ponctuelle, aux sous-traitants du Fonds du Logement, notamment informatiques, ainsi à ses soumissionnaires, uniquement dans le cadre des finalités énumérées au point 1. Cette communication est toujours régie par l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Il est évident que le personnel du Fonds du Logement est tenu au secret professionnel pour tous les renseignements obtenus dans le cadre du traitement d'un dossier, et qu'il ne peut divulguer des données relatives à un dossier traité qu'en cas d'obligation légale.

5. Sources/Origine des données

Vos données peuvent nous être transmises par un recruteur externe.

6. Critères utilisés pour déterminer la durée de conservation de vos données

Le Fonds du Logement conserve vos données de candidat jusqu'à la conclusion du contrat de travail avec le candidat retenu.

Si votre candidature n'est pas retenue, sauf avis contraire de votre part, le Fonds conservera votre dossier pour une durée de 2 ans après le dernier contact qu'il aura eu avec vous.

Si votre candidature est retenue, le Fonds du Logement traite vos données jusqu'à la fin du contrat de travail. Vos données sont ensuite archivées temporairement pendant la durée d'exercice d'un recours prévu par la loi. À l'issue, vos données sont détruites.

7. Droits des personnes concernées

Vous pouvez :

- Accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données)
- Obtenir la rectification de données inexactes ou incomplètes (article 16 du Règlement précité)
- Vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du Règlement précité
- Obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du Règlement précité et la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même Règlement.

Recrutement

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement ainsi que pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Fonds du Logement dont les coordonnées sont indiquées ci-avant.

8. Réclamations

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par le Fonds du Logement constitue une violation du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente :

Commission Nationale pour la Protection des Données
15, Boulevard du Jazz
L-4370 BELVAUX